



Election complémentaire d'un/e conseiller/ère communal/le

Au terme du dépôt des listes fixé au lundi 2 octobre 2023 à 12h00, une seule personne s'est portée candidate au Conseil communal de Pleigne. Il s'agit de Mme Brigitte Möschli, entrepreneuse et âgée de 57 ans.

Madame Möschli rendra ses fonctions dès le délai d'opposition échu.

Les autorités communales de Pleigne félicitent Madame Möschli pour son engagement envers la chose publique.

Assemblée communale extraordinaire du 29 juin 2023

Les 23 citoyennes et citoyens présents à l'assemblée communale extraordinaire du 29 juin 2023 ont :

1. Approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} février 2023.
2. Approuvé la composition de la commission bourgeoise pour la législature 2023-2027.
3. Accepté le règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
4. Accepté le règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
5. Discuté de la demande d'interdiction de pose et d'installation d'antennes de types 5G sur toutes les parcelles propriété de la Commune de Pleigne.

Assemblée communale ordinaire du 24 août 2023

Les 15 citoyennes et citoyens présents à l'assemblée communale ordinaire du 24 août 2023 ont :

1. Approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 29 juin 2023.
2. Accepté les comptes 2022 et les dépassements de budget de la Commune mixte ainsi que de la Bourgeoisie.

Prix d'encouragement culturel intercommunal du Haut-Plateau

La Commission des Maires du Haut-Plateau met en jeu un prix annuel sur le plan culturel. Est concerné : tout ce qui touche à la culture ayant trait aux communes du Haut-Plateau. Le règlement du prix ainsi que le formulaire d'inscription peuvent être obtenu auprès des différents secrétariats communaux. Le délai de candidature échoit au 31 décembre 2023.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à M. Stéphane Brosy, Président de la Commission des Maires du Haut-Plateau, Maire de Pleigne, Bureau communal, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne ou stephane.brosy@pleigne.ch.

Bourses d'études et d'apprentissage

Nous vous informons que les demandes de bourses communales doivent être présentées chaque année. **Le délai pour l'année scolaire 2023/2024 est fixé au 9 décembre 2023.** Les formulaires sont à retirer au bureau communal.





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Détention d'animaux – Directive du SCAV

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) nous demande de relayer une directive concernant l'obligation d'enregistrement et d'identification des animaux.

Les bovins, porcs, moutons, chèvres, équidés, camélidés du Nouveau-Monde, gibier détenu en enclos, chiens volailles et ruchers ainsi que les piscicultures doivent être enregistrés. L'enregistrement est nécessaire pour la lutte contre les épizooties (identification des animaux et historique du trafic des animaux).

Tous les détenteurs et tous les animaux des espèces mentionnées ci-dessus doivent ainsi être enregistrés dans différentes banques de données. Les exigences d'enregistrement par espèce sont détaillées dans la directive du SCAV (lien internet disponible sur le site de la Commune de Pleigne).

Végétation en bordure de route

Pour des questions de sécurité et de visibilité, le Conseil communal prie les propriétaires de haies et d'arbres jouxtant les rues et routes du village de bien vouloir les tailler/élaguer selon les normes en vigueur, jusqu'au 15 mars 2024.

Commission culturelle

La commission culturelle est à la recherche d'un ou deux membre/s pour compléter son effectif suite à la démission de Mme Léa Joray. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Gérald Chételat ou au secrétariat communal.

Médicaments – Mister Tri

A partir d'aujourd'hui, les médicaments pas utilisés ou passés de date doivent être rapportés en pharmacie. Il se seront plus collectés à la déchetterie.

Dates à retenir

22.10.2023	Elections fédérales
28.10.2023	Soirée d'Halloween de la Société de Tir Les Geais
10.11.2023	Soirée de nouveaux habitants
09.12.2023	Téléthon 2023
14.12.2023	Assemblée communale ordinaire

Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 16 octobre 2023.

Pleigne, le 18 octobre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL